

# Contrat poulet

Date limite de remise du contrat : 01/06/2015

|   |
|---|
| Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent : .....      |
| HELBIDEA / Adresse : .....                      |
| Tel Domicile : ..... Mugikor / portable : ..... |
| Courriel : .....                                |

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
  - à régler d'avance l'achat de ses produits.
  - à prendre en compte les aléas de production
  - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
  - à participer à la réunion bilan avec les producteurs
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.  
Date et signature de l'adhérent Le...../...../2015

Le producteur Jean Paul Aguera pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
  - à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
  - A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.
- Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.  
Signature du producteur :

- Durée du Contrat : 6 mois pour 13 livraisons (livraisons tous les 15 jours)

- Dates des livraisons : **les lundis 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet, 3,17 et 31 aout, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre et 9 et 23 novembre 2015**

| Type de produit                                  | livraisons | volailles / livraison | prix            |
|--|------------|-----------------------|-----------------|
| Grand poulet* (1800 kg x 7,50€/kg = 13,50 € TTC) | 13         | —                     | __x 175.50 €=__ |

NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque de ou en 5 chèques de \_\_\_\_\_ en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat

Arduradunak / contact Contrat poulets : Daniel Delsol : 06 89 36 57 26 - [celine.delsol@bbox.fr](mailto:celine.delsol@bbox.fr) ; Jean Marie Planty : 06 71 99 47 28 - [djimp@gmail.com](mailto:djimp@gmail.com)

## REÇU à compléter et à conserver

AMAP Saint Pée sur Nivelles

Jean Paul Aguer 64120 Beyrie sur Joyeuse

\*le poids supplémentaire sera payé en fin de contrat -NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque de ou en 5 chèques de \_\_\_\_\_

en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat.

L'adhérent M ..... de l'AMAP Saint Pée Sur Nivelles a confirmé son engagement d'achat de poulet, de pintade ou de chapon correspondant à l'option ci-dessus, à l'ordre de Jean Paul Aguer

Arduradunak / contact Contrat poulet :

Daniel Delsol : 06 89 36 57 26 - [celine.delsol@bbox.fr](mailto:celine.delsol@bbox.fr) , Jean Marie Planty : 06 71 99 47 28 - [djimp@gmail.com](mailto:djimp@gmail.com)

| Type de produit                                  | livraisons | volailles / livraison | prix            |
|--|------------|-----------------------|-----------------|
| Grand poulet* (1800 kg x 7,50€/kg = 13,50 € TTC) | 13         | —                     | __x 175.50 €=__ |